

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 20 juin 2017

Le 20 juin deux mille dix-sept, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Didier Debrabant, Maire de la commune de Jolimetz.

Date de convocation du Conseil : le 14 juin 2017

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 10 puis 11

Nombre de votants : 12 puis 13

Présents : Didier Debrabant, Mireille Dupire, Bénédicte Dzikowski, Jacques-Anthony Vienne, Edith Glasse, Marcelle Ghaye, Charles Autreaux, Jean-Marie Lalou, Virginie Dumoulin, Gérard Druelle, Mehdi Hamida, (arrivé en retard).

Absents excusés : Noël Delleaux, (procuration donnée à Didier Debrabant), Thierry Guyonnet (procuration donnée à Mireille Dupire), Jean Marc Lefebvre (sans procuration),

Monsieur le Maire sollicite un secrétaire de séance.

Monsieur Jacques-Anthony Vienne propose sa candidature – candidature acceptée.

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1) Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 mars 2017,
- 2) Délibération pour le règlement du cimetière,
- 3) Délibération : arrêté entretien des trottoirs et des rues,
- 4) Délibération : subvention aux associations,
- 5) Information pour l'année scolaire 2017/2018,
- 6) Avancement du dossier des travaux (rue du Pavé et accessibilité),
- 7) Informations générales et tour de table des Conseillers Municipaux.

1. Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 mars 2017,

Monsieur le Maire propose l'acceptation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 mars 2017.

Le compte rendu est validé.

2. Délibération pour le règlement du cimetière,

Monsieur le Maire expose que suite aux importants travaux que nous avons réalisés dans le cimetière, il est maintenant utile de délibérer pour établir un règlement du cimetière. Anthony Vienne fait remarquer que le texte proposé semble complexe sur le plan juridique pour le voter en l'état. Il serait souhaitable qu'une commission de travail soit mise en place pour permettre une réflexion collective. Il est décidé de reporter la délibération en attendant le travail de la commission qui se réunira une première fois le mardi 19 septembre 2017. Jean Marie Lalou, Charles Autreaux, Mehdi Hamida, Gérard Druelle, Mireille Dupire, Marcelle Ghaye, et Anthony Vienne sont les membres de cette commission.

La délibération est reportée après le travail de la commission.

3. Délibération : arrêté entretien des trottoirs et des rues,

Suite aux remarques de plusieurs habitants concernant notamment l'entretien des trottoirs, des haies, des caniveaux, des rues, Monsieur le Maire propose qu'une délibération soit prise pour rappeler à nos concitoyens les règles qui s'imposent sur le territoire communal à chaque locataire et à chaque propriétaire. Si pour certains la pratique de ces règles relève d'une évidence et d'une pratique courante, il semble que pour d'autres les règles du droit doivent faire l'objet d'un « réapprentissage ». Anthony Vienne souhaite que l'ensemble des textes législatifs concernant notre village fasse l'objet d'une présentation « pédagogique ». Ces éléments de droit relevés par Monsieur le Maire doivent permettre une meilleure harmonie pour la vie de notre village. Quelques modifications sont apportées au texte proposé avant de faire l'objet du vote définitif.

Délibération pour l'approbation de l'arrêté après quelques modifications

Résultat du vote : 12 voix pour.

4. Délibération : subvention aux associations,

Monsieur le Maire propose la reconduction des subventions aux associations ayant présenté leur bilan 2016.

- Club des aînés et retraités de Jolimetz/Potelle : **300,00 €**

Résultat du vote : 13 voix pour.

- Tennis de table/loisir/ping-pong de Jolimetz TTLJP : **300,00 €**

Résultat du vote : 13 voix pour.

- Volley-ball loisirs : **300,00 €**

Mireille Dupire (Présidente de l'association) ne prend pas part au vote.

Résultat du vote : 12 voix pour.

- Anciens combattants : **250,00 €**

Une demande pour une subvention exceptionnelle sera prochainement formulée pour l'achat d'un drapeau neuf. Le drapeau actuel a quarante ans !

Résultat du vote : 13 voix pour.

- Orchestre d'Harmonie municipale : **1 700,00 €**

Résultat du vote : 13 voix pour.

- Amicale de l'école : **700,00 €**

Virginie Dumoulin (Membre de l'amicale Vice-Présidente) ne prend pas part au vote.

Résultat du vote : 12 voix pour.

- La cerise : **300,00 €**
Didier Debrabant et Charles Autreaux (Membres de l'association) ne prennent pas part au vote.

Résultat du vote : 11 voix pour.

- **Animalivre :**
Didier Debrabant ne prend pas part au vote.
Une convention a été établie en partenariat avec la Médiathèque Départementale. Le conseil municipal a délibéré afin que la subvention soit portée à un euro par habitant au premier janvier de l'année en cours comme le précise la convention soit :

857.00 €

Résultat du vote : 12 voix pour.

- CCAS : **2 000.00 €**

Résultat du vote : 13 voix pour.

- Association Recherche contre le Cancer : **30,00 €**
Institut Pasteur : **30,00 €**
Lutte contre la Mucoviscidose : **30,00 €**
Donneurs de Sang : **30,00 €**
Fondation du Patrimoine : **30,00 €**

Il est proposé de voter « globalement » pour la reconduction des subventions à ces cinq associations.

Résultat du vote : 13 voix pour.

Hors subventions exceptionnelles pouvant être accordées au cours de l'année sur présentation d'un projet détaillé, le total des subventions aux associations s'élève à **6 857.00 €**

5. Information pour l'année scolaire 2017/2018,

Quel sera l'avenir de nos « rythmes scolaires » ?

Pour l'instant il n'y a pas de décret d'application.

Monsieur le Maire lit au Conseil les informations émanant de Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale. Pour l'essentiel celui-ci indique :

- « Je vous renouvelle mon souhait de ne rien changer avant la rentrée 2018. Il s'agit de conserver une unité et une cohérence sur le territoire. »
- « Là où les communautés éducatives et les communes sont satisfaites de l'organisation actuelle, elles pourront tout à fait continuer à fonctionner selon les mêmes modalités.../... Toute évolution de la semaine scolaire devra faire l'objet d'un consensus local.../... Les services académiques pourront alors décider d'autoriser ou non des adaptations. Ces autorisations seront accordées sur la base de la cohérence des apprentissages et donc de l'intérêt de l'enfant. Ces évolutions pourront intervenir à la rentrée 2018 ».

Fort de ces données, il semble pour l'instant logique de poursuivre les ateliers « rythmes scolaires » pour la prochaine année 2017-2018.

Nous avons animé une réunion avec les animateurs des ateliers. Ils sont d'accord pour poursuivre l'expérience. Il semble au vu du nombre des inscriptions qu'elle soit appréciée. Les aides financières (soit 90,00 euros par an et par enfant) sont reconduites pour au moins une année.

Une seconde réunion de concertation aura lieu avec Monsieur David (Inspecteur) le 22 juin 2017. Noël Delleaux avait participé pour la commune de Jolimetz à la première réunion.

Un conseil d'école aura lieu le 30 juin 2017.

Par ailleurs 118 élèves sont inscrits à l'école pour la prochaine rentrée.

6. Avancement du dossier des travaux (rue du Pavé et accessibilité),

- Monsieur le Maire informe qu'il prévoit de mettre en place prochainement l'appel d'offre pour les études concernant l'aménagement des rues Marc Poirrette et du Pavé.
- L'accessibilité pour la salle Testelin sera également à l'étude. Anthony Vienne demande que l'accessibilité à l'église puisse être également étudiée.

7. Informations générales et tour de table des Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire informe :

- Une réunion du conseil municipal le 30 juin 2017 est obligatoire afin de désigner les délégués et les suppléants pour les élections sénatoriales qui auront lieu le 24 septembre.
- Une coupure de courant est annoncée dans la rue du Rond Quesne, chaussée Brunehaut et rue Mortreux le 4 juillet de 9 heures à 13 heures.
- Un nouvel adjudant-chef doit arriver à la gendarmerie de Le Quesnoy.
- Le mardi 27 juin à 19H30 une soirée « auberge espagnole » est programmée avec les animateurs bénévoles qui ont assuré les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires).
- Il est nécessaire d'acheter de nouveaux filets pour le plateau « multi-sports ».
- A assisté avec Noël Delleaux à l'inauguration à Anor d'un ensemble « chauffage au bois » permettant de desservir plusieurs bâtiments à partir de « bois déchiqueté ».
- 22 communes de la CCPM sollicitent un « bégainage ». 10 à 11 communes devraient être retenues pour envisager un projet sur leur territoire. Jolimetz a déposé sa candidature. Le terrain proposé se situe aux abords de la salle Arthur André
- Une réunion concernant le PLUI s'est déroulée ce jour à Maroilles. Il y a participé.

Marcelle Ghaye :

- Signale qu'un poteau EDF rue Coulon semble dangereux : seul a été posé un simple ruban signalétique. Monsieur le Maire a été contacté par la société. Il a été précisé qu'aujourd'hui, aucune solution technique n'a été trouvée pour modifier cette installation.
- Félicite Mireille Dupire pour son travail et son engagement permanent.

Virginie Dumoulin :

- Souhaite qu'un panneau expliquant le fonctionnement des « feux gaz » soit installé pour les utilisateurs de la cuisine à la salle Testelin. Monsieur le Maire précise que des instructions précises existent. Il s'agit de les afficher.
- Souhaite que soient révisés les anciens jeux du terrain de la Cerise (des clous dépassent).

Edith Glasse :

- Souhaite qu'une rencontre ait lieu avec les propriétaires de la maison où a vécu « Marc Poirette ». La plaque commémorative devrait pouvoir être remise à l'honneur en mémoire de ce résistant qui a perdu la vie dans le train de Loos.

Mehdi Hamida :

- Souhaite la restauration du panneau d'information du chêne remarquable rue Mortreux.
- Reprend les éléments d'organisation pour les soirées théâtre et danses roumaines prévues dans le cadre de la « ducasse ».

Anthony Vienne :

- A participé à la réunion de la commission finances de la CCPM.
- Souhaite que durant la période de canicule les employés communaux qui le souhaitent puissent commencer leur journée à 6 heures 30. Monsieur le Maire signale que cette mesure a été appliquée aux agents le sollicitant
- Souhaite qu'une recherche soit faite concernant l'emprise foncière que la commune a déterminée dans son PLU au niveau de l'arbre remarquable rue Mortreux : le but étant de vérifier que d'éventuels acheteurs soient informés que nous souhaitons réaliser un sentier permettant une boucle pédestre avec l'impasse Marie Ansart.
- Informe que nous devrions pour la fin du mois avoir un retour de l'architecte du patrimoine concernant la « maison Pépin ».
- Regrette que les frais de régie pour la manifestation théâtrale organisée par l'association « la cerise » et la commune aient été payés par Charles Autreaux. Il aurait été normal que cette charge imprévue soit prise en charge dans le cadre du coût prévu de ce qui devait être la fête des associations. Monsieur le Maire précise que cette manifestation ne regroupait pas les associations. De plus, une subvention exceptionnelle a été demandée et acceptée pour la location du piano et qu'aucune demande de subvention supplémentaire n'a été demandée dans le cadre de cette manifestation.

Jean Marie Lalou :

- Informe que le petit pont se trouvant au terme du chemin pédestre que nous avons réalisé et qui franchit le ruisseau a été détruit. Des barbelés ont été posés empêchant le passage qui rejoint la ferme de l'Hôpital. La question est à étudier avec Monsieur le Maire de Potelle.

Bénédict Dzikowski :

- A fait un message aux membres de la « commission animation » : pour la brocante il faut des conseillers pour accueillir les brocanteurs à 6 heures du matin. Les réservations ont été effectuées via le site de la commune et le téléphone de la mairie. A chaque brocanteur sera donc affecté un numéro pour s'installer. Il leur sera distribué une bouteille d'eau et un sac poubelle.
- Souhaite la présence des membres du Conseil pour le concert de l'orchestre d'Harmonie de Jolimetz qui reçoit Marbaix-Taisnières.

Charles Autreaux :

- Propose un vieux « scanner » pour l'école.
- A rencontré une musicothérapeute qui pourrait proposer des interventions ponctuelles dans le cadre du « périscolaire ».
- Propose la mise en place d'un concert de piano « Beethoven-Schuman ».

Gerard Druelle :

- A reçu la convention du groupe vocal « aubade » qui aura lieu le 3 décembre 2017. Cette manifestation aura lieu dans le cadre du Téléthon. Une attention particulière sera portée aux moyens demandés sur le plan technique « régie ».
- Informe qu'il a été élu président de l'Association Nationale des Officiers de Carrières et de Réserve en Retraite pour le groupement du Hainaut.

Fin de la séance à 22 heures.

Le Maire, Didier DEBRABANT